|  |  |
| --- | --- |
| **D:\Utilisateurs\canaves\Documents\logo-dam-q_2015.jpg** | |
| **Identification de la collectivité :** Conseil départemental des Alpes-Maritimes | |
| **Identification de l’autorité :** Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes | |
| **Nom et adresse :** Monsieur le Président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes  Direction de l’Environnement et de la Gestion des Risques  Centre administratif départemental, 147 boulevard du Mercantour - BP 3007 - 06201 NICE CEDEX 3 | |
| **Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du soutènement sur un tronçon du sentier du SAS -**  **Commune de Isola - Relance**  **Objet de la commande**  La présente consultation a pour objet de confier au maître d'œuvre une mission dont les éléments constitutifs sont les suivants :  - Avant-projet (AVP) ;  - Projet (PRO) ;  - Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;  - Examen d’exécution (EXE) ;  - Direction de l'exécution des travaux (DET) ;  - Assistance lors des opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR).    Elle fait suite à une précédente consultation déclarée sans suite au motif d’intérêt général pour redéfinition des éléments de la consultation.  Vous trouverez en pièces jointes à cette consultation :   * L’Acte d’Engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières et son annexe « estimation du coefficient de complexité » ; * Le Cahier des Clauses Techniques Particulières * Le cadre du mémoire technique.   Afin d’apprécier les contraintes du site et ainsi juger des difficultés d’exécution, les candidats peuvent visiter le site préalablement à la remise de leur offre. Cette visite est fortement conseillée et est libre d’accès.  A la remise de son offre, l'entreprise sera réputée avoir pris connaissance des accès au site et aucune réclamation ne pourra être entendue une fois le chantier commencé.  Le jugement des propositions sera effectué au moyen des critères suivants :   * la valeur technique de l’offre (VTO), pondération : 60 % ; * le prix, pondération : 40 %.   Note globale VTO + Note globale prix = Note finale du candidat  **Notation de la « Valeur technique de l’offre »**  La valeur technique de l’offre sera notée sur 20, en fonction des éléments suivants :  **Sous-critère n°1 :** **Composition de l’équipe**  - La composition, les qualifications et la technicité de l'équipe proposée pour la réalisation de la mission, complétée par les CV de chaque membre (6 points)  **Sous-critère n°2 :** **La méthodologie**  a) La répartition des tâches et la pertinence de l'organisation avec le rôle qui sera dévolu à chaque intervenant pour chaque élément de mission (7 points)  b) La méthodologie et la démarche proposées pour la bonne prise en compte des contraintes et des exigences du projet (préservation de l'environnement, mise en œuvre du chantier en milieu naturel, contrainte d’accès, étude géotechnique, sécurité des intervenants du chantier, sécurité des utilisateurs après livraison, entretien) ainsi que des objectifs du maître d'ouvrage, accompagnées d'un planning en adéquation avec le temps estimé pour chaque élément de mission (7 points)  La note VTO se verra affectée de la pondération de 60 % soit :  Note globale VTO = Note VTO x 0,60  **Notation du « Prix »**  Le classement sera établi du moins disant au plus disant. Le moins disant se verra attribuer la note maximale de 20. Les autres candidats seront ensuite notés en fonction des écarts de prix constatés entre leur offre et celle du moins disant.  Le mode de calcul appliqué sera N = note maxi x (Mmini / M), dans laquelle :   * N est la note avant pondération * M est le montant de l'offre à analyser * Mmini est le montant de l'offre la moins-disante   sachant que la note maximale est 20.  La note obtenue se verra affectée du coefficient de 40 %  Note globale Prix = Note prix x 0,40  **Note finale du candidat**  Note finale du candidat = Note globale VTO + Note globale prix  **Délai de remise des offres**  Si cette prestation vous intéresse, il conviendra d’adresser votre proposition au travers de l’acte d’engagement valant cahier des clauses administratives particulières et de son annexe dûment complétés **avant le 10 juin 2025 à 15h30 accompagnés :**   * Du mémoire technique relatif aux sous-critères énoncés ci-dessus accompagné des CV * D’une attestation de formation aux travaux encordés   **Pour rappel, la signature de l’offre est possible mais facultative au stade du dépôt.**    Je vous précise par ailleurs que dans le cas où votre proposition serait susceptible d’être retenue, cette signature manuscrite vous sera demandée et vous ne pourrez être désigné définitivement comme titulaire du marchéqu'à la condition de produireles certificats, attestationset pièces conformément à l’article R.2144-7 du Code de la Commande Publique, soit :  - un RIB  - un extrait K ou K Bis RCS (délivré par les services du greffe du tribunal administratif du commerce datant de moins de trois mois) ou un **document équivalent** énoncé dans l’article D8222-5-2°,  - les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que vous avez satisfait à vos **obligations fiscales et sociales à jour.**  - une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité mentionnant la liste des garanties ;  - une liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L. 5221-2 du Code du travail. | |
| **Modalités de remise des offres**   * Les offres doivent être déposées sur la plateforme de dématérialisation ([www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)) * Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui vous serez nécessaires au cours de l’étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 3 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à cette même adresse.   Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant été destinataires du dossier et ce avant la date de remise des offres.   * Accompagnement : une assistance est à votre service. Contacter le service des marchés du lundi au vendredi, de 9h30 à 11h45 et de 14 h à 16 h pour vous accompagner !   Ligne directe : 04.97.18.72.65 | |
| **Négociation**  Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes au vu des critères ci-dessus.  Les négociations se dérouleront avec au moins trois candidats si le nombre de candidats le permet.  Il est précisé que le pouvoir adjudicateur peut attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation. | |